



Décision du Maire n°2024_010

Le Maire de la Commune de Yenne ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 relatifs aux délégations accordées par le Conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 6 décembre 2021 relative à la mise à jour des délégations accordées au Maire, notamment le 26^{ème} alinéa ;

Vu la délibération du 4 décembre 2023 autorisant Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR ;

Vu le dossier déposé le 21 décembre 2023 sous le numéro 15328035 ;

Vu le courrier reçu de la secrétaire générale de la Préfecture, daté du 1^{er} août 2024, informant que le dossier n'avait pas été retenu ;

Vu la circulaire préfectorale du 16 octobre 2024 permettant la reconduction du dossier déposé le 21 décembre 2023.

Considérant que le projet d'aménagement prévu dans le cadre du programme « Cœur de Territoire » est éligible à la DETR ;

DECIDE :

Article 1er : de solliciter une subvention d'un montant de 147 106.28€ pour le projet d'aménagement prévu dans le cadre du programme « Cœur de Territoire ».

Article 2 : le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Catégorie de dépenses	Montant HT	Montant	Taux	Financeurs
Travaux	769 573.00 €	249 800.00 €	32.46%	Union Européenne - FEDER
		102 277.12 €	13.29%	CD73 - Petites Villes de demain
		70 000.00 €	9.10%	CD73 - Contrat départemental
		46 475.00 €	6.04%	Etat / CD73 - amendes de police
		147 106.28 €	19.12%	Etat - DETR
		153 914.60 €	20.00%	Autofinancement
TOTAL	769 573.00 €	769 573.00 €		

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'une transmission à la Préfecture de la Savoie et d'une information au conseil municipal lors de la plus proche réunion.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Yenne, le 22 novembre 2024.

Le Maire, François Mciroud

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le 22/11/2024

ID : 073-217303304-20241122-2024_010-AU

